

# **REGLEMENT**

## **Art.1-PRESENTATION :**

L'association TO JAF et la SAS BAM SUD-EST organisent :

**LA L'ISLOISE** : le 04 juillet 2015. Départ à 20 h 00 sur la commune de L'ISLE SUR LA SORGUE.

**LA PERTUISIENNE ®** : le 18 juillet 2015. Départ à 19 h 00 sur la commune de PERTUIS.

**L'APTESIENNE** : le 25 juillet 2015. Départ à 20 h 00 sur la commune d'APT.

**Catégories d'âge** : Cadette à Vétérane 4.

**Temps limite** : 1 heure.

Ces 3 épreuves **exclusivement féminines** intègrent le Challenge LA RUN DES FILLES®. La participation à ce challenge implique la participation à au moins 2 épreuves.

Toute participante à au moins 2 étapes des 3 du Challenge LA RUN DES FILLES est automatiquement classée.

Le challenge de LA RUN DES FILLES récompensera au mois de Septembre 2015, les participantes individuelles en fonction du temps cumulé des 2 meilleurs chronos parmi les 3 étapes de ce challenge. Les 3 ères ayant le cumul de temps le plus petit seront récompensées.

De plus, chaque participante individuelle pourra aussi être classée dans les catégories " duo ou trio"

Un trio classé au challenge de LA RUN DES FILLES, sera obligatoirement une équipe composée de 3 personnes différentes (A-B-C) regroupées sous un même nom d'équipe tout au long de ce challenge, et le trio au complet (A-B-C) participera à au moins 2 étapes.

Lors de chaque étape, on fait le cumul des 3 temps de cette équipe (Temps A + Temps B + Temps C). Idem lors de chaque étape réunissant les 3 personnes.

De ces 3 cumuls par étape, on n'additionnera que les 2 meilleurs cumuls par étape. La 1ere place sera affectée au trio ayant effectué un cumul le plus faible.

A l'issue du challenge seul le 1 er trio sera récompensé au mois de Septembre.

Pour la catégorie "Duo", la même participation à au moins 2 étapes pour chaque participante d'un duo est exigée avec le cumul par équipe réalisé lors de chaque étape.

Sera aussi considéré comme "duo" toute équipe enregistrée en "trio" mais ne pouvant plus être classée dans cette catégorie (notamment lorsque l'une des 3 participantes n'aura pas participé à au moins 2 étapes, ou lorsque 3 personnes identiques n'auront pas participé à au moins 2 étapes ensemble, mais remplissant les conditions de "Duo").

Si, de ce trio, peuvent être constitués plusieurs duos, seul le 1er duo ayant effectué ensemble 2 étapes sera retenu pour le classement "Duo".

A l'issu du challenge seul le 1er duo sera récompensé au mois de Septembre.

**La remise des prix du Challenge se déroulera en Septembre 2015.**

## **Art.2-INSCRIPTIONS/MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION :**

Auprès de la société NIKROME : [www.nikrome.com](http://www.nikrome.com).

**10€ jusqu'à 18 h 00 la veille de chaque épreuve, 12€ le jour même (heure limite des inscriptions : ½ heure avant le départ).**

Les épreuves sont ouvertes aux licenciées et non licenciées à partir de la catégorie minimale : née en 2000-2001. Toute athlète non licenciée à la F.F.A., F.F. TRIATHLON, F.F.H, UFOLEP, FSGT, FFCO, FNFR doit fournir un certificat médical ou sa copie datant de moins d'un an à la date de la course. Suite à la circulaire n°13 du 21 avril 2008, il est précisé que le certificat médical doit comporter la mention « non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition », ou, « non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition ». Il est expressément rappelé que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

## **Art.-3 : ASSURANCE :**

Responsabilité civile souscrite auprès de la FSGT.

Les licenciées bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participantes de s'assurer personnellement.

**Art.-4 : RAVITAILLEMENTS :**

Aux environs du km 2,4 km et à l'arrivée pour les 3 épreuves.

**Art.-5:SECURITE PARCOURS :**

Assurée par des signaleurs dûment déclarés auprès des Préfectures ou Sous-Préfectures de Vaucluse. Une assistance secouriste sera assurée sur le parcours et à l'arrivée. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course toute concurrente paraissant inapte à poursuivre l'épreuve. Les concurrentes sont tenues d'emprunter la partie droite de la chaussée et de respecter le code de la route.

**Art.-6:CLASSEMENTS/RECOMPENSES :**

Classements établis par la société NIKROME. Récompenses pour les 3 premières du scratch et pour la première de chaque catégorie : de cadette à vétérane 4 (pas de cumul, sauf pour les participantes aux Challenge des copines et Classement Duo).

Challenge des copines: la première équipe de 3 participantes (classement établi par cumul des temps).

Classement Duo : les trois premiers couples (classement établi par cumul des temps).

**Art.- 7: DROIT A L'IMAGE :**

"J'autorise expressément les organisateurs de la RUN DES FILLES ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation aux courses : LA L'ISLOISE, LA PERTUISIENNE, L'APTESIENNE sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée", conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978.

**Art.-8: CAS DE FORCE MAJEURE :**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

**Art.-9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT :**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.